

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 08 avril 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Vendredi 08 avril 2022, à 19hs30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Olivier Berthet,

Etait absent excusé : Monsieur Vincent Laloy (pouvoir à Monsieur Denis Jeantet)

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Vote des taux communaux**

Monsieur le Maire rappelle la réforme concernant la suppression de la taxe d'habitation mise en place en 2021

En application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes des 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de la taxe foncière sur les propriétés bâties relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

La commune souhaitant une stabilité fiscale entre 2021 et 2022, les taux votés par le conseil municipal restent identiques à ceux votés en 2021 et sont donc les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 21,60 % (taux communal 2020 : 10.57 % + taux départemental 2020 : 11.03 %)
- Taxe foncière non bâtie : 11.91 % (taux communal 2020)

Ces taux sont acceptés à l'unanimité.

## Vote des budgets primitifs 2021 :

Les budgets primitifs 2022 s'équilibrent de la façon suivante :

### - Budget de l'Espace sport et nature du Fier 2022 :

<b>Résultat 2021</b>	2 286.47
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	227 620.00
Recettes (dont subvention du budget principal : 477 994.00 €)	643 494.53
<b>Investissement</b>	
Dépenses (remb capital des emprunts – réhabilitation vélodrome et piste de rollers)	830 250.68
Recettes (subventions)	412 089.68
<b>En résumé :</b>	
Résultat 2021	2 286.47
Dépenses 2022	1 057 870.68
Recettes 2022	1 055 584.21

### - Budget communal 2022

<b>Résultat 2021</b>	1 367 505.86
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses (dont subvention au budget de l'ESNF)	1 028 844.00
Recettes	803 318.41
<b>Investissement :</b>	
Dépenses (terrasse de l'Auberge – enfouissement réseaux – éclairage public aménagement de l'école du Chef-Lieu et de l'ex-école de Châteaufort – travaux Maison Jaune – petit patrimoine)	1 151 318.03
Recettes (FCTVA)	9 337.76
<b>En résumé :</b>	
Résultat 2021	1 367 505.86
Dépenses 2022	2 180 162.03
Recettes 2022	812 656.17

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces budgets primitifs.

## Subventions 2022

Madame Marie-Thérèse Dejeu présente les demandes de subventions reçues en mairie. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Ecole de Motz	115 euros
ALCC	4 500 euros
Amicale de Anciens Combattants	60 euros
Amicale des Donneurs de Sang	110 euros
Haut Rhône N'Rollers	1 000 euros
USEP Ecole de Chautagne	30 euros
Tennis Club Seyssel-Corbonod	90 euros
FJEP Seyssel	120 euros
AFM Téléthon	60 euros
Ligue contre le Cancer	60 euros
Restaurants du Cœur	60 euros
Vive le cinéma (Seyssel)	100 euros
MFR Mozas - Bourgoin Jallieu	60 euros

## **Participation « Aller Vers »**

Aller Vers est un projet créé à la demande de l'Etat, porté au niveau départemental par les Missions Locales Jeunes en collaboration avec la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie. Son objectif est de sortir des murs institutionnels de la Mission Locale pour repérer des jeunes dits « invisibles » (sortis des radars des services publics de l'emploi), les mobiliser et leur proposer un accompagnement adapté aux problématiques qu'ils rencontrent.

Dans ce cadre, la Mission Locale Jeunes d'Aix-les-Bains - Lac du Bourget – Albanais – Chautagne, propose aux jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés, sans situation professionnelle à l'heure actuelle, un accompagnement personnalisé pour la définition et la concrétisation de leur projet professionnel, en vue d'un retour progressif vers les services publics de l'emploi.

Des permanences sont tenues tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00 à l'Espace Jeunes de Serrières-en-Chautagne, et d'autres rendez-vous sont proposés à d'autres créneaux horaires à la convenance des jeunes le nécessitant.

Des rencontres sont également organisées régulièrement, en partenariat avec l'ALCC, pour permettre aux jeunes le désirant de créer du lien et de construire ensemble des projets pour se remobiliser.

La mise à disposition d'un conseiller référent sur la Chautagne nécessitait donc une participation financière des communes de Chautagne calculée sur la base de jeunes de moins de 25 ans du territoire.

Pour la commune de Motz, il s'agirait pour 2021 et 2022 d'une somme de 126.58 € par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de verser la somme de 150 euros pour l'année 2021 et de 150 euros pour l'année 2022.

## **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Michaël Benteo, adjoint technique, a demandé une disponibilité d'un an à compter du 12 juillet prochain. Au vu des congés restant à prendre, il ne sera plus présent sur la commune à compter du 24 juin 2022.

Afin de pourvoir à son remplacement, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent, à temps complet, d'une durée d'un an. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367, à laquelle viendra s'ajouter le régime indemnitaire mis en place par délibération du 22 décembre 2017, et les indemnités d'astreintes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et un recrutement est lancé pour un poste d'agent technique polyvalent (offre d'emploi disponible en mairie).

## **Statut de l'Auberge-gites de Motz**

Dans l'objectif de signer un bail commercial avec les gérants de l'auberge de Motz, comme évoqué en conseil municipal en novembre 2021, il est indispensable, préalablement à la conclusion de cet acte, de sortir l'auberge du domaine public communal pour la passer dans le domaine privé communal.

Pour information, les biens du domaine public communal sont ceux affectés à l'usage direct du public (la mairie, l'école, la salle des fêtes, la voirie communale, le cimetière...). Tous les autres biens ont vocation à être classés dans le domaine privé communal.

Cette distinction est importante dans la gestion des biens communaux dans la mesure où les biens du domaine public communal sont inaliénables et imprescriptibles, ce qui en limite les conditions d'utilisation, qu'il s'agisse de leur cession ou de leur mise à disposition. En revanche, les biens du domaine privé communal peuvent être cédés ou donnés à bail dans les conditions du droit commun.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## Espace Sport et Nature du Fier

### - Installation de la vidéo-surveillance

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été envisagé d'installer à l'Espace Sport et Nature du Fier un système de vidéo-surveillance.

Deux devis ont été reçus en mairie. La proposition de la société Serenity a été validée pour un montant de 3 900.00 € H.T.

L'équipement sera mis en place dès que la commune aura reçu l'autorisation préfectorale. Deux caméras seront installées, l'une en direction de l'entrée du site, au niveau du pont du Fier, et l'autre en direction du barrage.

A l'heure où ce compte-rendu est rédigé, de nouvelles dégradations sur les équipements communaux de l'Espace sont à déplorer (tags et injures sur le bâtiment des toilettes publiques).

### - Installation d'un défibrillateur

Pour rappel, nous disposons déjà de deux défibrillateurs sur le territoire de la commune de Motz : le premier devant la porte de la Mairie, et le deuxième sur le mur extérieur de la salle des fêtes. Devant l'affluence sans cesse croissante sur le site de l'Espace Sport et Nature du Fier, une réflexion a été lancée quant à l'utilité d'installer un troisième appareil sur ce site.

Deux devis ont été reçus en mairie pour l'achat et la pose d'un défibrillateur à l'extérieur du bureau d'accueil de l'ESNF.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Rumilly Médical pour un montant de 2 053.37 € H.T. Pour précision, cette société est celle qui assure aujourd'hui la maintenance des défibrillateurs déjà présents sur la commune.

### - Modification de l'éclairage public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de changer l'éclairage du site, celui-ci étant devenu obsolète.

Il présente le devis de la société Clima'teck d'un montant de 8 809.85 € H.T.

Ce devis comprend le démontage de 4 anciens luminaires et la mise en place de 4 nouveaux en remplacement (2 devant le bâtiment d'accueil, 1 sur l'allée entre le bâtiment et la placette et 1 sur la placette) et la dépose d'une borne qui n'est plus aux normes (prise défectueuse) et remplacement de celle-ci par une nouvelle (près de la placette).

Le conseil municipal décide :

- de laisser en attente le remplacement des 4 luminaires et de les intégrer au projet global d'éclairage public communal,
- et de valider tout-de-suite le renouvellement de la borne devenue défectueuse et donc dangereuse.

## Panneaux d'informations en forêt communale

Monsieur le Maire rappelle que la proposition de l'Office National des Forêts pour la création de panneaux d'informations n'avait pas été retenue. Un nouveau devis pour la seule réalisation d'une infographie (maquette numérique) pour la création de deux panneaux avec fond cartographique allégé, avec sentiers bien marqués et textes explicatifs ainsi que l'ensemble des pictogrammes législatifs et encart A4 pour information ponctuelle a été demandé. Par message du 25 février 2022, l'ONF nous informe que cette opération est évaluée à 3 695.65 € T.T.C.

Avec 5 voix « contre », 1 abstention et 4 voix « pour », cette proposition n'est pas retenue.

## Questions diverses :

### - Travaux sur le bâtiment du restaurant le Ô Perché

Soucieux de l'état du bâtiment communal, le Conseil Municipal a fait établir un devis à la société « Le Démousseur Savoyard » pour démousser, nettoyer et traiter le toit du restaurant le Ô Perché.

La surface à traiter est d'environ 500m<sup>2</sup>. Le devis s'élève à 7 500 euros TTC.

Le principe de tels travaux est accepté à l'unanimité, mais des questions restent en suspens (nature des produits utilisés, teinte de la peinture proposée et interrogation sur le rendu d'un tel traitement). Ce devis est donc mis en attente.

- Démission de Monsieur Sébastien Fani

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission pour raisons personnelles de Monsieur Sébastien Fani.

Le Conseil Municipal délègue :

- Au sein de la communauté d'agglomération Grand-Lac :
  - Commission GEMAPI : Monsieur Gérard Clerc
  - Commission de Pilotage pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal : Madame Marie-Thérèse Dejeu
- Au sein du Syndicat du Haut Rhône : Monsieur Vincent Laloy
- Pour la Carrière d'Anglefort : Madame Marie-Thérèse Dejeu

- ViaRhôna : Passerelle sur le Fier

Pour information, une réunion à laquelle ont participé les services des départements de la Savoie, et de la Haute-Savoie et la commune de Motz a eu lieu en mairie le 10 mars 2022.

Le planning prévisionnel de l'installation de la passerelle traversant le Fier et jouxtant le pont actuel a été présenté et serait le suivant :

- automne 2022 : études préparatoires et installation du chantier
- début des travaux en début d'année 2023 : démolition du trottoir en aval du pont, fondation et mise en place de la passerelle (durée 6 mois) – alternat pour la circulation
- juin 2023 : travaux pour la piste cyclable (durée 1 mois), et réalisation du raccordement à la passerelle en rive gauche – prévision de fermeture complète de la route 4 à 5 nuits
- fin des travaux : fin juin 2023

Ce planning est à titre indicatif car au vu des crises sanitaires et de la situation géopolitique, il peut être soumis à certains aléas, en ce qui concerne notamment la fourniture des matières premières et plus particulièrement l'acier pour la passerelle.

- Travaux à l'Espace Sport et Nature du Fier

A la demande de Monsieur Olivier Berthet, le sujet de la demande d'agrément de sous-traitance faite par Eiffage à la commune est abordé.

Le courrier de réponse adressé par Monsieur le Maire à la société Eiffage est lu aux conseillers.

Par ce courrier, Monsieur Le Maire a refusé que l'entreprise Seyssel Maçonnerie (Berthet TP) travaille comme sous-traitant sur les travaux de la piste de rollers et de l'anneau de vitesse.

En effet, Monsieur Olivier Berthet est membre du conseil municipal et plus particulièrement de la commission qui a travaillé sur la sélection des entreprises ayant soumissionné pour le projet. Il ne peut donc pas être décideur et acteur. Cela pouvant être considéré comme « une prise illégale d'intérêts ».

Les conseillers municipaux ont pu s'exprimer sur ce sujet. Tout en relevant qu'il est regrettable de ne pas faire travailler une entreprise locale, cette décision est apparue raisonnable compte tenu du contexte et des risques juridiques.

La séance est levée à 22h00

# INFORMATIONS GENERALES

## BOITE A JEUX

Venez nombreux jouer et partager un bon moment à la  
Salle de la Mairie  
le **Lundi 25 avril 2022 de 14h30 à 17h00**

Ouvert à tous

**Transport possible** – appeler en mairie pour vous  
inscrire (04.79.63.71.70)

N'hésitez pas à noter les prochaines dates dans vos  
agendas :      Lundi 23 mai 2022  
                         Lundi 20 juin 2022



## SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE



Le temps passe, la fin de l'année approche déjà à grands pas....

N'oubliez pas de penser aux **inscriptions** à l'école pour la rentrée prochaine et découvrez ou re-découvrez la **garderie périscolaire** qui existe sur la commune de Motz depuis 2 ans, en partenariat avec les services de l'ALCC (tous les soirs de semaine en période scolaire – voir document en pièce jointe)



# GRAND LAC

## Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ACCORD'ÂGE – Service pour rompre l'isolement des aînés

Le service ACCORD'ÂGE s'adresse :

- aux personnes de 60 ans et plus, isolées et vivant à domicile.
- aux personnes en difficulté pour créer et recréer des liens sociaux.

Plusieurs services de lutte contre l'isolement sont proposés aux personnes isolées.

L'entrée dans le dispositif s'effectue après un entretien avec une animatrice afin d'évaluer l'adéquation entre vos souhaits et les actions proposées. Après accord mutuel, la personne âgée s'engage à participer régulièrement à l'action proposée.

## Activités proposées



### GROUPES D'ANIMATION :

Plusieurs rencontres hebdomadaires en petit groupe pour des animations ou des sorties.\*



### GROUPES RESTAURANT :

Des rencontres mensuelles en petit groupe autour d'un repas partagé au restaurant.\*



### FIL'ÂGE :

Une écoute bienveillante assurée par un bénévole dédié pour rompre sa solitude.\*\*



### CONFERENCE SANTE :

Des conférences sur la santé et des ateliers de prévention sur la perte d'autonomie.



### PORT'AGE DE LIVRES / JEUX :

Des visites régulières d'un bénévole pour un temps d'échange convivial autour de livres ou de jeux.\*



### MANIFESTATIONS CULTURELLES ET CONVIVIALES :

Organisées avec les communes et les acteurs gérontologiques du territoire (Mois Bleu, Cinéma Senior...)

\* accompagnement et transport en minibus assurés par nos animatrices

\*\* bénévoles formés et suivis par Accord'Age

Parmi ces activités, **chaque premier vendredi du mois une séance de cinéma** à tarif réduit est proposée au cinéma Victoria à Aix les Bains.

La prochaine séance se tiendra le **Vendredi 06 mai 2022 à 14h00** au cinéma Victoria à Aix-les-Bains. Au programme, la comédie française de Philippe de Chauveron « Qu'est-ce qu'on a tous fait au Bon Dieu » avec Christian Clavier et Chantal Lauby.

Un transport en car vers Aix-les-Bains, financé par les mairies de Chautagne, est mis à disposition de nos aînés. Si vous êtes intéressé par cette séance, ou celles qui suivront, alors nous vous laissons le soin de contacter le secrétariat de votre mairie.

Plus généralement, pour avoir des renseignements ou connaître tout ce qui peut vous être proposé par le CIAS Grand Lac, nous vous invitons à contacter :

- le service de lutte contre l'isolement Accord'âge par téléphone au 04.79.52.12.44 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou par mail à l'adresse suivante : [cias@cias-grandlac.fr](mailto:cias@cias-grandlac.fr)
- la mairie de Motz par téléphone au 04.79.63.71.70, ou par mail à l'adresse suivante : [commune@motz.fr](mailto:commune@motz.fr)

## Relais GRAND LAC – Maison France Services

172 B rue de Jerusalem ZA de Saumont – 73310 Ruffieux – Téléphone : 04.79.63.87.45

Le relais permet à chaque habitant de s'informer ou d'être accompagné dans ses démarches administratives de la vie quotidienne et sur le numérique.

Le relais Grand Lac - France Services propose des ateliers découverte du numérique et un accompagnement aux démarches administratives du quotidien, partenaires : Pôle Emploi, CAF, assurance retraite, assurance maladie, MSA, les administrations de l'intérieur, des finances publiques et de la justice.

## Appel à projets « Contrat de Chaleur Renouvelable »

Grand Lac souhaite accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable en répondant à un appel à projet « Contrat de Chaleur Renouvelable » auprès de l'ADEME.

Appel à projet destiné uniquement à toutes les structures hors particuliers ou services de l'Etat (structures disposant d'un SIRET)

Chaudière bois  
Solaire thermique  
Géothermie  
Réseau de chaleur

### Vous avez un projet ?

Dites-le nous !

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard et Grand Lac Agglomération s'associent pour répondre à un appel à projets Chaleur Renouvelable.

A la clé, **jusqu'à 50% de financement** sur votre projet si le groupement est lauréat.

**Eligibilité** : structures disposant d'un SIRET (collectivités, entreprises, agriculteurs...), hors particuliers et services de l'Etat

Lien de recensement

<https://fr.surveymonkey.com/r/R6JK2N6>

#### Contacts

Avant Pays Savoyard	Grand Lac
Côme GEROUDET	Thibaut DERRIEN
04 76 37 21 54	04 79 52 52 04

avantpays  
savoyard  
SYNDICAT MIXTE

GRAND  
LAC  
AGGLOMERATION

## VENEZ VOUS EXPRIMER

  
INVENTONS  
GRAND LAC

PROJET DE TERRITOIRE  
LA CONCERTATION CITOYENNE SE POURSUIT

• **SOIRÉE HABITANTS** •

VENEZ DONNER VOS IDÉES

JEUDI 5 MAI 2022 À PARTIR DE 18 H

Salle polyvalente de Vions

Ateliers participatifs ouverts à tous

GRAND  
LAC  
AGGLOMERATION

## NUMERO UTILE

**Service des eaux – Assainissement**

Contact : 04 79 61 74 74

servicedeseaux@grand-lac.fr

## CHASSE AUX GALETS

A la découverte du territoire de Grand Lac  
(de mi-mars à fin septembre 2022)

Les bénévoles de l'Association du Personnel de Grand Lac organisent une chasse aux galets pour faire découvrir le territoire de Grand Lac.

Objectif : Découvrir le territoire de Grand Lac grâce aux **28 galets déposés sur chacune des 28 communes du territoire.**

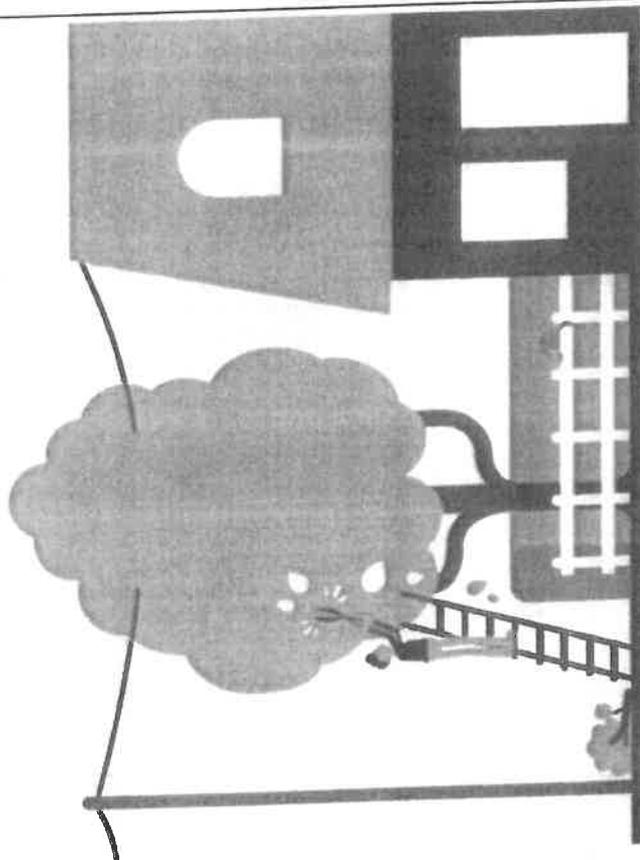
Pour participer, il suffit de : Résoudre les rébus (disponibles sur simple demande en mairie)  
Se rendre sur place pour trouver la boîte contenant le galet  
Remplir le tableau validant votre découverte du galet et de votre participation à la chasse aux galets et peut-être gagner une surprise 🎁  
Et recommencer pour les autres galets (28 au total)

Peuvent participer :  
tous les habitants du territoire



Pour rester branché,  
élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie  
d'une continuité de vos services de communication



Vous êtes propriétaire de terrain ?  
alors vous avez la responsabilité de l'entretien  
de votre végétation et de vos plantations

Le recours à un professionnel est vivement recommandé  
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe





## GARDERIE DE MOTZ RENTREE 2022/2023



Depuis 2 ans, la commune de Motz a mis en place une garderie après l'école.

**Pour qui ?** Pour tous les enfants scolarisés à l'école de Serrières en Chautagne et/ou de Motz de la petite section de maternelle au CM2. Sur inscription préalable jusqu'à 24h à l'avance.

**Où ?** dans les locaux de l'école de Motz

**Horaires :** au départ de l'école de Serrières à 16h30, ou à 16h45 à Motz jusqu'à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

**Transport :** Une navette gratuite est proposée au départ de l'école de Serrières en Chautagne jusqu'à la garderie de Motz.  
Pas besoin d'une carte de transport scolaire pour ce trajet du soir.

**Déroulement :** Un goûter est fourni aux enfants. Il est suivi d'activités comme du bricolage, des jeux de société, jeux collectifs pour apporter de l'imagination, de la dextérité, du partage, de la coopération et de la confiance. Une aide aux devoirs est aussi proposée.

### Tarifs :

QF - 290€	0,40€ le quart d'heure
QF de 291 à 560€	0,55€ le quart d'heure
QF de 561 à 701€	0,70€ le quart d'heure
QF de 702€ à 999€	0,80€ le quart d'heure
QF + 1000€	0,90€ le quart d'heure

**Comment connaître votre QF :** Si vous êtes allocataire CAF, vous pouvez retrouver votre QF dans votre espace personnel. Sinon sur votre feuille d'impôts, votre revenu net imposable / nombre de part fiscales /12 mois

### Exemple de tarifs :

	QF	Transport	Garderie et activités	Aide aux devoirs
Pour une famille avec 1 enfant de 16h45 à 18h30	De 561 à 701€	Gratuit	4,90€/ jour	Gratuit
	+ 1000€	Gratuit	6,30€/ jour	Gratuit
Pour une famille avec 2 enfants de 16h45 à 18h30	QF	Transport	Garderie et activité	Aide aux devoirs
	De 561 à 701€	Gratuit	9,80€/ jour	Gratuit
	+ 1000€	Gratuit	12,60€/ jour	Gratuit

### Inscriptions et informations :

ALCC : 04 79 54 52 54 ou [accueil@alcc73.fr](mailto:accueil@alcc73.fr) ou directement au centre socioculturel, chemin des Choîtres à Chindrieux



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

## MAIRIE DE MOTZ 73310 MOTZ

Tél. : 04.79.63.71.70  
Fax : 04.79.63.70.58  
Courriel : [commune@motz.fr](mailto:commune@motz.fr)

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/2023

Voire enfant entre en classe de maternelle à l'école maternelle intercommunale MOTZ - SERRIERES EN CHAUTAGNE - RUFFIEUX ou en CP à l'école primaire MOTZ - SERRIERES EN CHAUTAGNE, comment l'inscrire ?

#### Formalités administratives :

- Télécharger l'imprimé : fiche d'inscription 2022/2023 sur notre site [mairie-motz.fr](http://mairie-motz.fr) onglet A TOUT AGE « vic scolaire »
- Faire parvenir par courrier ou mail (aucune inscription par téléphone) :  
La fiche d'inscription dûment complétée :  
Une photocopie du livret de famille (toutes les pages, parents et enfants)  
Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture...)

#### A la mairie de Motz :

Adresse : 36 Route de Blinty 73310 MOTZ  
Courriel : [commune@motz.fr](mailto:commune@motz.fr)  
Tél : 04.79.63.71.70

#### Et

**A l'école maternelle :** Directrice : Charline COLLADANT  
58 Place Franceline Pressevot 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE  
Courriel : [ce.0731394@ac-arenoble.fr](mailto:ce.0731394@ac-arenoble.fr) (en copie du mail à la mairie)  
Tél : 04.79.63.73.61

#### ou

**A l'école primaire :** Directrice : Lydie GIL  
58 Place Franceline Pressevot 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE  
Courriel : [ce.0730170@ac-arenoble.fr](mailto:ce.0730170@ac-arenoble.fr) (en copie du mail à la mairie)  
Tél : 04.79.63.73.99

Un mail de confirmation de la réception de votre dossier vous sera retourné par la mairie.

La mairie transmettra directement à l'école le certificat d'inscription signé de Monsieur Le Maire.

La directrice de l'école prendra ensuite contact avec vous pour la suite de l'inscription.



La Commune de Motz recrute un  
**AGENT POLYVALENT  
DES SERVICES TECHNIQUES**

Intitulé du poste Agent technique contractuel ou statutaire  
Adjoint technique Catégorie C  
Temps complet – 35 heures par semaine  
Poste à pourvoir dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Missions générales

Travaillant en binôme, et sous le contrôle du Maire, vous assurerez :

- L'entretien des espaces verts de la commune
- L'entretien et les opérations de première maintenance sur les équipements et les bâtiments communaux,
- Et l'entretien de la voirie communale

Compétences requises : polyvalence, autonomie, discrétion  
sens du travail en équipe  
permis B exigé  
conduite d'engins et de tracteurs souhaitée

Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 27 mai 2022**

CV et lettres de motivation à adresser à l'attention de Monsieur Le Maire,  
par courrier à l'adresse suivante : 36 route de Blinty – 73310 Motz  
ou par mail à l'adresse suivante : [commune@motz.fr](mailto:commune@motz.fr)



# CHASSE AUX GALETS



## A la découverte du territoire de Grand Lac (de mi-mars à fin septembre 2022)

Les bénévoles de l'Association du Personnel de Grand Lac organisent une chasse aux galets pour faire découvrir le territoire de Grand Lac.

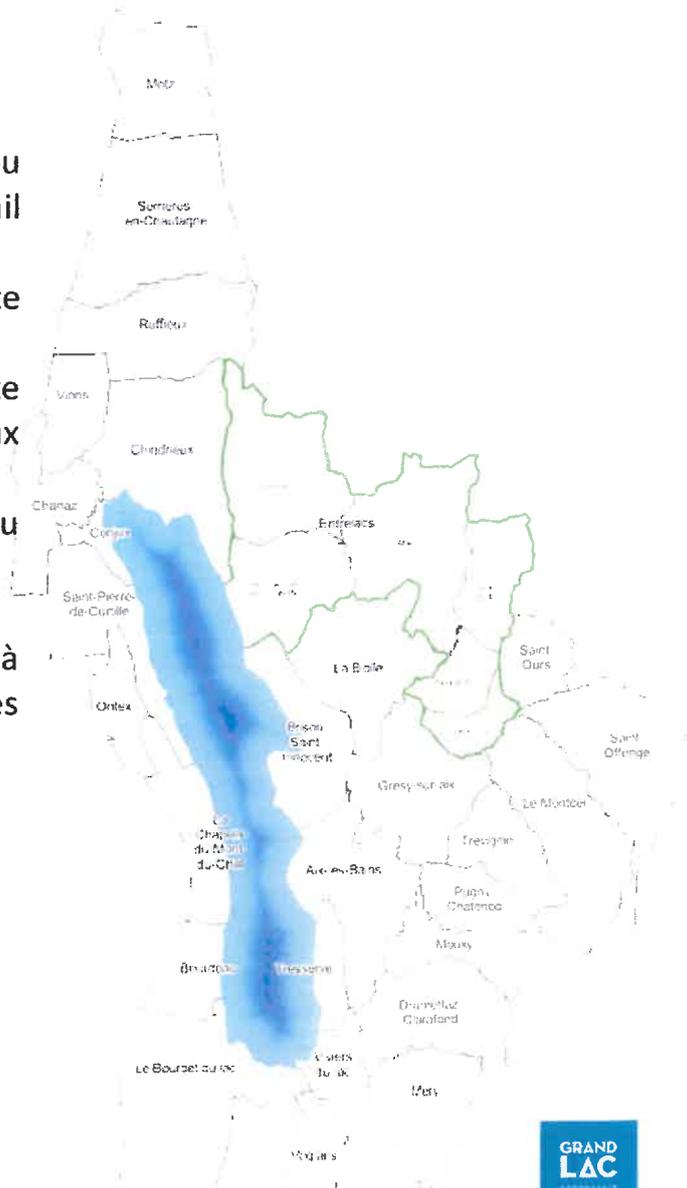
**Objectif :** Découvrir le territoire de Grand Lac grâce aux 28 galets déposés sur chacune des communes du territoire.

**Pour participer**, il suffit de :

- résoudre les rébus (ci-joint et/ou transmission possible sur demande par mail [contact@amilac.fr](mailto:contact@amilac.fr))
- se rendre sur place pour trouver la boîte contenant le galet
- remplir le tableau validant votre découverte du galet et votre participation à la chasse aux galets et peut-être gagner une surprise 😊
- et recommencer pour les autres galets (28 au total)

**Peuvent participer :** les adhérents à l'association, leurs familles, leurs amis, les habitants du territoire, les vacanciers, ...

Le bureau d'AMILAC - [contact@amilac.fr](mailto:contact@amilac.fr)



En collaboration avec Grand Lac



1) **VIDA** **A** **X** **A** **F**

2) **Z** **B** **é** **CDE** **FGHI**... **Z** **i**

3) **T** **2** **A** **2** **B** **R**

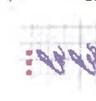
4) **G** **R** **A** **B** **R**

5) **L'** **K** **Z** **V** **A** **NAZ**

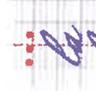
6) **A** **C** **H** **I** **D**

7) **K** **2** **K**

8)         **M S À D R H U M K F**

9)         **L V D fir 2 A E N R R I S**

10)         **A é Z I S U R X**

11)         **2 G Z 2**

12)         **2 A**

13)         **M N U M**

14)         **A M 2 M**

15)         **2 M**

GA  A  2 M  K 

16)

M  2  X

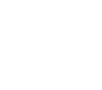
17)

M  N  R  A  RA  

18)

G  Z 2 RUF 

19)

R  A  2        

20)

G  Z 2  

21)

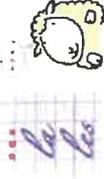
 2  B  Z 1  R 2 CUR      

22)

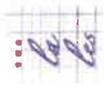
G  Z 2  ENCH  GN     

23)

24)  M  2  R  R  V  E R  R  R

25)  L'  V  D  A  I  R 2  1  S  U  R  R

26)  1  G  U  E  T 2  V  I  S

27)  2  O  N  U  é  é  é  é  é

28)  G  Z 2  Z 2 

